

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 23 avril 2013 de 19 h 30 à 23 h au siège social de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin  
Denise Caron  
Marie-Line Comeau  
Denise Dulac  
Sylvie Jalbert  
Jeannine Lachance.-Mercier  
Francine Lehouillier  
Carmen Nicole  
Amélie Pelletier  
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu  
Normand Caron  
Romain de la Durantaye  
Luc Dion  
Alain Grenier  
Jean Lefebvre  
Germain Pelletier  
Gérald Roy  
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général intérimaire  
M. Serge Mathurin, directeur général adjoint et secrétaire général intérimaire

Sont absents: M<sup>me</sup> Nathalie Côté  
M. Claude Daigle  
M. Jocelyn Carrier, directeur général

#### 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires.

#### 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Rino Beaulieu et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 5.2 sera traité après le point 5.3.  
Les points 7.5, 7.6 et 7.7. suivront le point 5.2

CC-13-04-23-01

**CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**  
Séance ordinaire du **mardi 23 avril 2013 à 19 h 30**  
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013 ET DE SON AJOURNEMENT LE 12 MARS 2013**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
  - 4.1- ...
  - 4.2- ...
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
  - 5.1- Présentation des recommandations issues du Sommet des parlements étudiants
  - 5.3 Organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année 2013-2014
  - ~~5.4 État de situation des travaux du plan stratégique 2013-2017~~
  - 5.2- Règles budgétaires des centres 2013-2014
  - 7.5- Simulation quant à la taxation 2013-2014 en fonction des compressions
  - 7.6- Lettre de M<sup>me</sup> Joëlle Jobin, directrice générale du financement du MELS
  - 7.7- Projet de règles budgétaires
  - 5.5- Structure de service à la direction générale
  - 5.6 Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2012-2013
  - 5.7- Calendriers scolaires 2013-2014 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes
  - 5.8- Renonciation à la restriction au droit de disposer et au droit de premier refus pour le lot 5 256 610 à Saint-Jean-Port-Joli (école Fleury)
  - 5.9- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du stationnement de l'école Morissette de Sainte-Claire
  - 5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du stationnement de l'école secondaire Bon-Pasteur de L'Islet
  - 5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise à niveau des systèmes CVAC à l'école de la Nouvelle-Cadie de Saint-Gervais
  - 5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture de l'école de la Francoière de Saint-François
  - 5.13- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la fenestration de l'école Jeanne-De Chantal de L'Islet
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
  - 6.1- Comité de parents
  - 6.2- Comité consultatif du transport
    - 6.2.1- Formation des conducteurs : Loi 56
  - 6.3- Comité EHDAA
  - 6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion
  - 6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement
- 7.- INFORMATIONS**
  - 7.1- Centre universitaire des Appalaches - invitation
  - 7.2- Invitation au Forum de la population du CSSS de Montmagny-L'Islet
  - 7.3- Calendrier de rencontres du comité plénier et du conseil des commissaires
  - 7.4- Implantation d'un groupe de maternelle 4 ans en 2013-2014 à l'école aux Quatre-Vents de Saint-Malachie
- 8.- RÉGIE INTERNE**
  - 8.1- ...
- 9.- QUESTIONS DIVERSES**
  - 9.1- ...
  - 9.2- ...
- 10.- DOCUMENTATION**
  - 10.1- ...
  - 10.2- ...
- 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 11.1- ...
  - 11.2- ...
- 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-13-04-23-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2013;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question à ce point.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Présentation des recommandations issues du Sommet des parlements étudiants**

Le président, M. Alain Grenier, souhaite la bienvenue aux élèves qui présenteront les recommandations issues du Sommet tenu le 14 mars 2013, ainsi qu'à leurs accompagnateurs.

À l'invitation de Monsieur Grenier, Madame Chantal Rioux, directrice d'établissement et accompagnatrice des jeunes, présente le contexte qui a conduit au dépôt de recommandations quant aux enjeux discutés et retenus par les élèves.

À tour de rôle, Shannen Beuchée, Alexandre Bernier, Anthony Mercier et Félix Bherer-Magnan, présentent les recommandations et répondent aux questions des membres du conseil. Monsieur Grenier se fait le porte-parole de ses collègues commissaires pour féliciter les élèves participants ainsi que le comité organisateur.

5.3- **Organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année 2013-2014**

**ATTENDU** la proposition du comité de travail qui a préparé le projet de modalités d'allocation des ressources aux écoles primaires;

**ATTENDU** la validation réalisée auprès des membres du comité d'organisation scolaire représentant chacun des pôles;

**ATTENDU** la consultation du comité de concertation de l'enseignement primaire;

**ATTENDU QUE** les principes retenus pour l'allocation des ressources s'inscrivent dans le cadre de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CC-13-04-23-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le conseil des commissaires de la commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte le projet d'allocation des ressources aux écoles primaires, pour l'année scolaire 2013-2014, tel que déposé;

**QUE** la Direction générale soit autorisée à prendre les décisions nécessaires à la réalisation du projet d'organisation scolaire dans le cadre des conventions collectives et des critères d'inscription des élèves et politiques applicables;

**QUE** la résolution CC-12-04-24-03 soit abrogée et que mention soit faite en marge du livre des délibérations.

Adopté.-

**5.2- Règles budgétaires des centres 2013-2014**

Madame Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, fait la présentation des règles budgétaires des centres 2013-2014, après quoi le président, Monsieur Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs et les principes de cette répartition;

**ATTENDU** l'orientation de décentralisation adoptée par le conseil des commissaires;

**ATTENDU** l'échéancier de préparation et d'adoption du budget de la commission scolaire;

CC-13-04-23-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le conseil des commissaires adopte les règles budgétaires des centres telles que rédigées au document « RÈGLES BUDGÉTAIRES DES CENTRES – Centres de formation professionnelle – Centres d'éducation des adultes : année scolaire 2013-2014 ».

**QUE** ce document fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long;

**QUE** la résolution CC-12-04-24-04 soit abrogée et que mention soit faite en marge du livre des délibérations.

Adopté.-

**7.5- Simulation quant à la taxation 2013-2014 en fonction des compressions**

Madame Annie Ménard présente deux options pour appliquer la perte de 50 % de la subvention liée à la réduction de la taxe scolaire, soit d'une part un taux d'imposition modulé par municipalité et d'autre part un taux d'imposition uniforme pour l'ensemble des municipalités.

**7.6- Lettre de M<sup>me</sup> Joëlle Jobin, directrice générale du financement du MELS**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M<sup>me</sup> Joëlle Jobin, directrice générale du financement du MELS, qui nous informe que le MELS ne peut acquiescer à notre demande d'outrepasser les 22% du surplus accumulé pour financer le projet de construction d'un gymnase et de locaux communautaires à l'école secondaire de Saint-Charles.

**7.7- Projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014**

Madame Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente le projet de règles budgétaires 2013-2014 en matière de fonctionnement et en dégage les impacts pour la prochaine année scolaire.

**5.3- Organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année 2013-2014**

Ce point a été traité après le point 5.1.

**5.4- État de situation des travaux du plan stratégique 2013-2017**

Ce point est reporté au 14 mai 2013.

**5.5- Structure de service à la direction générale**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

**ATTENDU** l'importance de prendre une orientation quant à la nature du service souhaité à la direction générale à la suite du départ à la retraite de M. Jocelyn Carrier, directeur général de la commission scolaire de la Côte-du-Sud et de la nomination de M. André Chamard à titre de directeur général à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013;

**ATTENDU** les constats de notre commission parlementaire qui nous invitent à renouveler la gouvernance de notre commission scolaire en travaillant à instaurer « une confiance à la hauteur de toute l'organisation », à travailler à améliorer notre « efficacité organisationnelle » et à valoriser « la participation démocratique »;

**ATTENDU** la nécessité de poursuivre notre gestion axée sur les résultats en la soutenant par la mise en place d'une structure collaborative au sein de laquelle les directions d'établissement s'entraident par le partage de leur expertise ou sous la forme de résolution de problème... souvent complexe;

**ATTENDU** la nécessité de travailler ensemble à combler le fossé qui sépare encore trop souvent les services des établissements et les établissements des services de manière à ce que nous soyons tous engagés envers une seule et même organisation au sein de laquelle nous occupons des fonctions différentes et complémentaires;

**ATTENDU** la nécessité de définir ensemble notre vision de l'organisation en s'appuyant sur les encadrements légaux, mais surtout en s'appuyant sur les constats et les opportunités qui ont émergé de notre commission parlementaire;

**ATTENDU** la nécessité de redéfinir la centralisation et la décentralisation de certaines fonctions et de certains pouvoirs afin de s'assurer que les rôles et responsabilités de chacun soient bien définis, que les tâches soient libellées clairement ainsi que la reddition de comptes inhérente;

**ATTENDU** la nécessité pour la direction générale de superviser tous les cadres de service et toutes les directions d'établissement selon un modèle bâti ensemble et qui s'inspire de notre vision organisationnelle fondée sur les principes de l'organisation apprenante;

**ATTENDU** l'importance de travailler dans un rapport de proximité avec les directions d'établissement, les directions de service et d'assurer une accessibilité à l'ensemble du personnel de la commission scolaire, et ce, dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun;

**ATTENDU** la nécessité d'entretenir un rapport dynamique avec un ensemble de partenaires provenant de différents milieux;

**CC-13-04-23-05**

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le poste de directeur général adjoint et de secrétaire général soit maintenu;

**QUE** ce poste fasse l'objet d'un affichage à l'interne au cours des prochaines semaines et que la date de l'entrée en poste soit le 1<sup>er</sup> juillet 2013;

**QU'**un comité de sélection soit formé de quatre (4) commissaires, soit le président, Monsieur Alain Grenier, la vice-présidente, Madame Jeannine-Lachance-Mercier, Messieurs Romain de la Durantaye et Bernard Therrien, de même que du directeur général intérimaire, du directeur général adjoint intérimaire et la directrice du Service des Ressources humaines.

Adopté.-

## **5.6 Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2012-2013**

Ce point est reporté au 28 mai 2013.

**5.7- Calendriers scolaires 2013-2014 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes**

Le président, M. Alain Grenier présente les calendriers scolaires 2013-2014.

**ATTENDU** les dispositions de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes et des centres de formation professionnelle pour l'année scolaire 2013-2014;

**ATTENDU** le résultat des consultations effectuées;

CC-13-03-23-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** les membres du conseil des commissaires de la commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers des centres de formation générale des adultes et des centres de formation professionnelle tels que déposés et qu'ils fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

**5.8- Renonciation à la restriction au droit de disposer et au droit de premier refus pour le lot 5 256 610 à Saint-Jean-Port-Joli (École Fleury)**

Ce point est reporté au 14 mai 2013. Une vérification est à faire quant au numéro du lot.

**5.9- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du stationnement de l'école Morissette de Sainte-Claire**

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 5 mars 2013 pour le projet à l'école Morissette – Réfection du stationnement;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 mars 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Bergedac Ltée, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 143 000 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

CC-13-04-23-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50 690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de Réfection du stationnement à l'école Morissette soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Bergedac Ltée pour un montant de 143 000 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du stationnement de l'école secondaire Bon-Pasteur de L'Islet**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 28 mars 2013 pour le projet à l'école secondaire Bon-Pasteur – Réfection du stationnement;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril

2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Génivar, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Michel Gamache et frères inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 438 008,40 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

**CC-13-04-23-08**

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Génivar, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de Réfection du stationnement à l'école secondaire Bon-Pasteur soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Michel Gamache et frères inc. pour un montant de 438 008,40 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise à niveau des systèmes CVAC à l'école de la Nouvelle-Cadie de Saint-Gervais**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 21 mars 2013 pour le projet à l'école de la Nouvelle-Cadie – Mise à niveau des systèmes CVAC;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Génivar, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Plomberie Martin Pelletier inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 118 900 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

**CC-13-04-23-09**

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Gérald Roy et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Génivar dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de Mise à niveau des systèmes CVAC à l'école de la Nouvelle-Cadie soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Plomberie Martin Pelletier inc. pour un montant de 118 900 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture de l'école de la Francolière de Saint-François**

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 22 mars 2013 pour le projet à l'école de la Francolière – Réfection de la toiture;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Roberge et Leduc, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Sélect Toiture inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 147 400 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

CC-13-04-23-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Rino Beaulieu et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Roberge et Leduc, architectes, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de Réfection de la toiture à l'école de la Francolière soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Sélect Toiture inc. pour un montant de 147 400 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.

**5.13- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la fenestration l'école Jeanne-De Chantal de L'Islet**

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 22 mars 2013 pour le projet à l'école Jeanne-De Chantal – Réfection de la fenestration;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Onico architecture, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Ferdinand Laplante inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 132 500 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

CC-13-04-23-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Onico architecture, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de Réfection de la fenestration à l'école Jeanne-De Chantal soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Ferdinand Laplante inc. pour un montant de 132 500 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.



**5.14- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la fenestration de l'école de la Colline de Saint-Paul**

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 28 mars 2013 pour le projet à l'école de la Colline – Réfection de la fenestration;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Bouchard et Laflamme, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Jean-Paul & Roger Bolduc inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 203 700 \$ (avant taxes);

CC-13-04-23-12

**ATTENDU** l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Jeannine Lachance-Mercier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Bouchard et Laflamme, architectes, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de Réfection de la fenestration à l'école de la Colline soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Jean-Paul & Roger Bolduc inc. pour un montant de 203 700 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.

**5.15 Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la fenestration, et de la toiture de l'école Notre-Dame-de-L'Assomption de Berthier-sur-Mer**

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 28 mars 2013 pour le projet à l'école Notre-Dame-de-L'Assomption – Réfection de la fenestration et de la toiture;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Brainbox architecture, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Marc Bolduc inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 323 600 \$ (avant taxes);

CC-13-03-23-13

**ATTENDU** l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Rino Beaulieu et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Brainbox architecture, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de Réfection de la fenestration et de la toiture de l'école Notre-Dame-de-L'Assomption soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Marc Bolduc inc. pour un montant de 323 600 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.16- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la fenestration, maçonnerie et installation d'un monte-personne à l'école Beaubien de Montmagny**

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 28 mars 2013 pour le projet à l'école Beaubien – Réfection de la fenestration, maçonnerie et installation d'un monte-personne.

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme St-Gelais Montminy, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Langis Normand inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 777 667 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

CC-13-04-23-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme St-Gelais Montminy, architectes, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de Réfection de la fenestration, maçonnerie et installation d'un monte-personne à l'école Beaubien soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Langis Normand inc. pour un montant de 777 667 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.17- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la génératrice à l'école secondaire de Saint-Anselme**

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 28 mars 2013 pour le projet à l'école secondaire de Saint-Anselme – Remplacement de la génératrice.

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme BPR Bâtiment, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Michel Labrecque enr., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 82 995 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'annonce ministérielle imminente des allocations relatives à la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013;

CC-13-04-23-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE sous réserve de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme BPR Bâtiment, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement de la génératrice à l'école secondaire de Saint-Anselme soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Michel Labrecque enr. pour un montant de 82 995 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.18- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'amélioration du zonage du système hydronique à l'école de la Ruche-de Lanaudière de Saint-Vallier**

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 2 avril 2013 pour le projet à l'école de la Ruche-De Lanaudière – Amélioration du zonage du système hydronique;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme LGT ingénieurs-conseils, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Plomberie Martin Pelletier inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 114 981 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** les allocations disponibles dans le budget d'investissements en amélioration, modification et transformation (AMT) 2013-2014;

CC-13-04-23-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat de construction pour le projet d'amélioration du zonage du système hydronique à l'école de la Ruche-De Lanaudière soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Plomberie Martin Pelletier inc. pour un montant de 114 981 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.19- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'aménagement de cubicules de musique à l'école secondaire de la Rencontre de Saint-Pamphile**

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 28 mars 2013 pour le projet à l'école secondaire de la Rencontre – Aménagement des cubicules de musique.

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2013 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Bouchard et Laflamme, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Daniel Coulombe inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 91 900 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** les allocations disponibles dans le budget d'investissements en amélioration, modification et transformation (AMT) 2013-2014;

CC-13-04-23-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat de construction pour le projet d'aménagement des cubicules de musique à l'école secondaire de la Rencontre soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Daniel Coulombe inc. pour un montant de 91 900 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

### **5.20- Protection d'un bâtiment patrimonial—Fabrique de la paroisse de Saint-Charles**

ATTENDU la Loi sur le patrimoine culturel du Québec qui permet à une municipalité d'adopter un règlement afin de conserver et mettre en valeur un site comportant des biens culturels immobiliers d'intérêt patrimonial et historique;

ATTENDU la demande de la Fabrique de Saint-Charles de faire citer son site institutionnel du patrimoine religieux comprenant, entre autres, l'ancien couvent des Sœurs de la Charité de Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est propriétaire de ce bâtiment;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud souscrit à la demande de la Fabrique de Saint-Charles;

CC-13-04-23-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud donne son accord pour la citation par la Municipalité de Saint-Charles du bâtiment appelé l'ancien Couvent de Saint-Charles;

**QUE** la protection accordée comprenne l'extérieur du bâtiment seulement.

Adopté.-

## **6.- RAPPORT DES COMITÉS**

### **6.1- Comité de parents**

Madame Amélie Pelletier, commissaire, présente le compte rendu de la rencontre du comité de parents tenue le 13 mars 2013.

### **6.2- Comité consultatif du transport**

#### **6.2.1 Formation des conducteurs : Loi 56**

Monsieur Bernard Therrien, commissaire, résume le contenu de la dernière rencontre du comité consultatif du transport. Il fut question, entre autres, de l'élaboration d'un procédurier à l'usage des chauffeurs, ainsi que d'un carnet de prise de notes qui permettra au chauffeur de mieux gérer les comportements des élèves dans l'autobus.

### **6.3- Comité EHDAA**

Aucun sujet à ce point.

### **6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion**

Aucun sujet à ce point.

### **6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement**

Aucun sujet à ce point.

## **7. INFORMATIONS**

### **7.1- Centre universitaire des Appalaches—invitation**

Le président, M. Alain Grenier, présente l'invitation que nous avons reçue pour assister à la remise des bourses de la Fondation de la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches.

**7.2- Invitation au Forum de la population du CSSS de Montmagny-L'Islet**

Le président, M. Alain Grenier, présente l'invitation pour assister au Forum de la population du CSSS de Montmagny-L'Islet le mercredi 24 avril.

**7.3- Calendrier de rencontres du comité plénier et du conseil des commissaires**

Le président, M. Alain Grenier, présente le projet de calendrier de rencontres du comité plénier et du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2013-2014.

**7.4- Implantation d'un groupe de maternelle 4 ans en 2013-2014 à l'école aux Quatre-Vents de Saint-Malachie**

Le MELS a été informé que c'est cette école qui était identifiée.

**7.5- Simulation quant à la taxation 2013-2014 en fonction des compressions**

Ce point a été traité après le point 5.2.

**7.6- Lettre de M<sup>me</sup> Joëlle Jobin, directrice générale du financement du MELS**

Ce point a été traité après le point 5.2.

**7.7- Projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014**

Ce point a été traité après le point 5.2.

**8.- RÉGIE INTERNE**

Aucun sujet à ce point.

**9.- QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question à ce point.

**10.- DOCUMENTATION**

Aucun document à ce point.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question à ce point.

**12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CC-13-04-23-19

À 23 h, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la séance soit ajournée au 14 mai 2013.

Adopté.-

Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 23 avril 2013 ajournée au 14 mai 2013 de 19 h 30 h à 19 h 37 au siège social de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin  
Denise Caron  
Marie-Line Comeau  
Nathalie Côté  
Denise Dulac  
Sylvie Jalbert  
Jeannine L.-Mercier  
Francine Lehouillier  
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu  
Normand Caron  
Luc Dion  
Alain Grenier  
Jean Lefebvre  
Germain Pelletier  
Gérald Roy  
Bernard Therrien  
commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général intérimaire  
M. Serge Mathurin, directeur général adjoint et secrétaire général intérimaire

Sont absents: M<sup>me</sup> Nathalie Côté  
M. Romain de la Durantaye  
M<sup>me</sup> Carmen Nicole  
M<sup>me</sup> Amélie Pelletier  
M. Jocelyn Carrier, directeur général

**1.- RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Alain Grenier, souhaite la bienvenue aux commissaires.

CC-13-05-14-01

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la séance soit rouverte.

Adopté.-

**5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**

**5.8- Renonciation à la restriction au droit de disposer et au droit de premier refus pour le lot 5 256 610 à Saint-Jean-Port-Joli (école Fleury)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire vendre le lot 5 256 610, soit une superficie de 197 m<sup>2</sup>, tel que montré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre André Dumas portant le numéro de minute 6 911;

**ATTENDU QU'**en vertu d'un contrat, inscrit le 6 juin 1979 au Livre foncier de la circonscription foncière de L'Islet, sous le numéro 113 520, une restriction au droit de disposer ainsi qu'une limitation quant à l'utilisation des immeubles vendus furent stipulées en faveur de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU QU'**en vertu d'un contrat, inscrit le 21 mars 2003 au même Livre foncier, sous le numéro 10 302 025, un droit de premier refus fut stipulé en faveur de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli demande à la commission scolaire d'autoriser cette transaction;

**CC-13-05-14-02**

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Sylvie Jalbert et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud renonce à cette restriction au droit de disposer et à ce droit de premier refus, autorise la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli à vendre à Services Financiers Vital Caron Inc. le lot 5 256 610, d'une superficie de 197 m<sup>2</sup>, tel que montré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre André Dumas portant le numéro de minute 6 911 et permette que le lot soit utilisé à n'importe quelle fin, sans limitation; ces renoncations, autorisation et permission soient consenties en faveur de ce seul lot, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud entendant bien conserver ses droits de premier refus, restriction au droit de disposer et limitation quant à l'utilisation sur le résidu des immeubles demeurant toujours la propriété de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

**QUE** le président, Monsieur Alain Grenier ainsi que le directeur général par intérim, Monsieur André Chamard, soient autorisés à signer les documents contractuels, incluant toute demande de mainlevée de droits.

Adopté.-

### 3.- LEVÉE DE LA SÉANCE

**CC-13-05-14-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la séance soit levée à 19 h 37.

Adopté.-

---

Alain Grenier  
Président

---

Serge Mathurin  
Secrétaire général intérimaire

